

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture 021-262101066-20211007-27-2021-DE Date de télétransmission : 18/10/2021 Date de réception préfecture : 18/10/2021
--

Séance du 7 octobre 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. MEZUI, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. JASPART représenté par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (2) Mme AKPINAR-ISTIQUM, Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 30 septembre 2021.

Délibération n° : 27-2021

Objet : Résidence Abrioux - subvention Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)

La résidence Abrioux, de par son statut de résidence sociale, peut bénéficier d'une subvention d'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS).

L'AGLS est versée aux résidences sociales accueillant des personnes en danger d'exclusion sociale. L'octroi de l'aide est conditionnée aux réponses mises en place par le gestionnaire en matière d'intégration sociale et de soutien aux démarches.

Pour l'année 2021, la demande de subvention porte sur 25 000 €. Elle correspond au montant perçu au titre de l'année 2020.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention AGLS au titre de l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Hébergement logement : 1